

Commune de SOUSTONS (Landes)  
Séance du conseil municipal du 06 Mars 2024

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 040-214003105-20240318-DELIB24\_014-DE



Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :  
29 février 2024

Date d'affichage :  
29 février 2024

**Objet**

N° 24.03.06 – 14  
Comptes de gestion de la  
receveuse municipale  
(Budgets principal et annexes)

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Mars, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

**Présents :** Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Sandra TOLLIS Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN.

**Absents :** Dominique PERRON, Jihane THELU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

**Procuration :** Jihane THELU donne procuration à Isabelle LABEYRIE, Olivier PEANNE donne procuration à Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

**Secrétaire de séance :** Marion GUILLAUD

Vu le Code Général des Collectivités  
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4

Considérant :

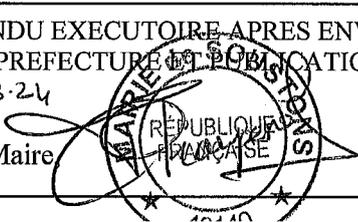
- qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes de gestion 2023 tenus par Madame la Trésorière Municipale concernant les budgets suivants :
  - Maison de santé
  - Centre Sportif Isle Verte
  - Camping Municipal
  - Forêt communale
  - Commune
- que les résultats portés sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2023 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- de déclarer que les comptes de gestion 2023 concernant les budgets énumérés ci-dessus n'appellent pas d'observations ;
- d'adopter les comptes de gestion 2023 dressés par Madame la Trésorière Municipale.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI  
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION  
LE 18-03-24  
Mme Le Maire



Soustons, le 06 Mars 2024,  
Madame le Maire  
Frédérique CHARPENEL.  
40140

